

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

BROUILLON D'UN RÊVE AUDIOVISUEL

Aide aux films documentaires de création et essais

1992 - 2011

705 projets aidés à ce jour

66 % de films réalisés*

61 % télédiffusés

21 % en circuits indépendants

11 % en salles

* en tenant compte d'un délai potentiel de réalisation de deux ans

HISTORIQUE

La Scam, dont la mission première est la perception et la répartition des droits d'auteur, dispose, depuis 1988 (en application de la loi du 3 juillet 1985 relative à la copie privée), d'un budget culturel qui permet aux auteurs de valoriser leur répertoire et de mettre en place divers dispositifs d'aide à la création. Les projections, les rencontres, les débats, Les Etoiles de la Scam, les Grands Prix, la nuit de la radio, les aides aux voyages d'auteurs, la salle de projection Charles Brabant, et une programmation dans plusieurs festivals, font de la Scam un partenaire actif du réseau culturel. Ces activités sont organisées avec les auteurs, à la Scam ou hors les murs.

L'aide à la création d'une œuvre – Les dotations BROUILLON D'UN RÊVE

Brouillon d'un rêve est créée dès 1992 sous l'impulsion de Charles Brabant, fondateur de la Scam, de Gérard Follin, et des auteurs du conseil d'administration. Depuis près de 20 ans, la SCAM maintient avec force une politique d'aide directe à la création, aide financière certes mais surtout, une reconnaissance morale vers des auteurs de projets ambitieux en phase d'écriture.

Aux côtés de la promotion de la création, et de la diffusion de l'information sur la création, l'ensemble de ces aides directes à la création représente chaque année près de 40% du budget culturel de la Scam, soit une dotation de 600.000 € qui va de fait, irriguer ces répertoires, en premier lieu, l'audiovisuel pour une large part 80% (dont l'art numérique et l'institutionnel), puis le sonore, l'écrit, l'image fixe, le journalisme, et une bourse multi-répertoire pour des écritures émergentes créée en 2011.

En audiovisuel l'aide concerne les films unitaires, documentaires de création ou essais, courts, moyens, long-métrages pour le cinéma, la télévision, et les autres réseaux, sachant que les séries et collections ne sont pas admises.

Cinq cents projets par an sont reçus, lus, analysés, débattus, 15% d'entre-eux seront encouragés. Les auteurs des projets, de thème libre, peuvent être, ou pas encore, membres de la Scam. Près de 40% des jeunes auteurs fréquentent l'aide à la création, c'est dire si la Scam accorde une place importante aux premières œuvres.

Chaque bourse est, d'un montant de 6.000 euros maximum, intégralement versée à l'auteur du projet. Ces soutiens sont accordés par des lectorats et des jurys, renouvelés chaque année, exclusivement composés d'auteurs.

REGLEMENT DE L'AIDE AUDIOVISUELLE

Les critères d'accès

Les œuvres qui peuvent faire l'objet de l'attribution d'une bourse "brouillon d'un rêve" sont les films documentaires de création ou les essais, de forme unitaire. (Les projets d'œuvres appartenant à une série ou à une collection ne sont pas recevables). Depuis janvier 2010, la règle du non-cumul de la bourse avec le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle documentaire (ancienne aide à l'écriture du CNC) a été supprimée. La bourse Scam est donc désormais cumulable depuis cette date avec l'aide du CNC. Les projets sont présentés et adressés exclusivement par les auteurs. Un projet non retenu peut être représenté sur l'invitation du jury, et dans certains cas, représenté par son auteur, dans une session ultérieure. Le jury de la Scam se réserve la possibilité de susciter les candidatures d'auteurs réalisateurs dont la qualité du travail a été remarquée, lors de travaux de commissions et de jurys, dans les festivals, ou à l'occasion de présélections pour les prix annuels de la Scam.

Le Jury et le lectorat

Le jury et le lectorat, renouvelés en partie chaque année, sont composés exclusivement d'auteurs, membres de la SCAM, nommés par le conseil d'administration. Il se réunit 6 fois par an.

Attribution d'une bourse

Le montant maximum actuel d'une bourse attribuée est de 6.000 euros. La somme allouée est remise en une seule fois au lauréat, et une rencontre est organisée ultérieurement, en présence des membres du jury et des lecteurs. Le ou les bénéficiaires sont signataires d'une convention avec la Scam et s'engagent à l'informer régulièrement de l'état d'avancement du film aidé. L'auteur pourra solliciter les conseils de la Scam pour l'élaboration des contrats d'écriture et de réalisation, et lui transmettre avant signature le projet d'accord qui lui sera proposé par le producteur. La mention "Avec le soutien de la bourse Brouillon d'un rêve de la Scam" devra apparaître au générique du film. Les films aidés pourront être projetés par la Scam dans sa salle de projection, sur son site www.scam.fr ou à l'occasion de festivals de films.

Règle de report d'un projet aidé

Les lauréats, contraints d'abandonner leur projet, en informeront le jury. Dans ce cas, il est convenu que le bénéfice de cette aide puisse être reporté, avec l'accord du jury, sur un projet de même envergure, dont ils rendront compte de l'avancement, dans les mêmes conditions que pour le projet initial.

Règle d'équité

Le bénéficiaire d'une bourse devra attendre que son film soit terminé et ait suivi un cycle d'exploitation normal avant de présenter un autre projet à l'aide.

BUDGET, JURY, LECTORAT

Année	Budget (euros)	Projets aidés	Le jury	Le lectorat (créé en 1998)
1993-94	45 734	10	Jean-Pierre Marchand, Guy Olivier, Guy Seligmann	
1994-95	109 763	24		
1995-96	109 763	25		
1996-97	73 175	18		
1997-98	73 175	18	Jean-Marie Drot, Michel Jakar, Simone Vannier	
1998-99	91 469	31	Marie André, Robert Bober, Sylvain Roumette	Joël Calmettes, Sylvain Roumette
1999-00	91 469	29	Anna-Célia Kendall, Joël Calmettes, Benoît Peeters	Françoise Romand, Agnès Bert, Serge Viallet
2000-01	112 812	26	Serge Viallet, Agnès Bert, Françoise Levie	Michel Follin, Julie Bertuccelli
2001-02	137 204	32	Jean Breschand, Martine Kaufmann, Rob Rombout	Marianne Gosset, Cathie Levy, Frédéric Sabouraud
2002-03	152 500	35	Cathie Levy, Anne Lévy-Morelle, Martine Kaufmann	Danièle Baudrier, Michel Pamart, Xavier Villetard
2003-04	155 500	45	Philippe de Pierpont, Martine Kaufmann, Sylvain Roumette	Danièle Alet, Olivier Ballande, Patrick Jeudy, Claude Guisard
2004-05	380 000	64	Sophie Bruneau, Claude Guisard, Françoise Wolff	Jacques Krier, Olivier Horn, Luc Verdier-korbel, Anne Georget, Cathie Dambel
2005-06	230 000	39	Jean-Xavier de Lestrade, Olivier Horn, Françoise Levie, Claudio Paziienza	Evelyne Clavaud, François Caillat, Jean Brard, Sylvaine Dampierre, Marc Huraux
2006-07	250 000	50	Agnès Bert, Evelyne Clavaud, Violaine de Villers	Carmen Castillo, Catalina Vilar, Daniel Cling, Michaël Gaumnitz, Marie Dumora
2007-08	250 000	46	Loredana Bianconi, Agnès Bert, Catalina Villar	Nino Kirtadzé, Djamilia Sahraoui, Elisabeth Kapnist, Damien Fritsch, Christophe Loizillon
2008-09	300 000	58	Marie France Collart, Anne Andreu, Damien Fritsch	Catherine Bernstein, Jean-Noël Cristiani, Guillaume Moscovitz, Hervé Le-Roux, Jenny Keguinier
2009-10	300 000	61		
2010-11	360 000	68	Anne Andreu, Stan Neumann, Jean-Claude Riga	François Lévy-Kuentz, Catherine Bernstein, Hervé Le-Roux, Jean-Noël Cristiani, Gulya Mirzoeva
2011-2012 (en cours)	370 000	26	André Dartevelle, Hervé Le-Roux, Stan Neumann	Simone Bitton, Chantal Briet, François Levy-kuentz, Stéphane Mercurio, Gulya Mirzoeva
Total	3 592 564	705		

SYNTHESE

Aide aux films documentaires de création et essais créée en 1992	projets aidés	films terminés	pourcentage films terminés
taux brut (1992-2011)	705	392	56%
taux affiné (1992-2009) *	580	383	66%

REPARTITION FILMS TERMINES	Nombre	pourcentage
TV francophones	235	60%
Circuits indépendants	82	21%
Sortie salles	41	10%
Sortie DVD	17	4%
Supports Divers	10	3%
TV étrangères	4	1%
Internet	3	1%
TOTAL	392	100%

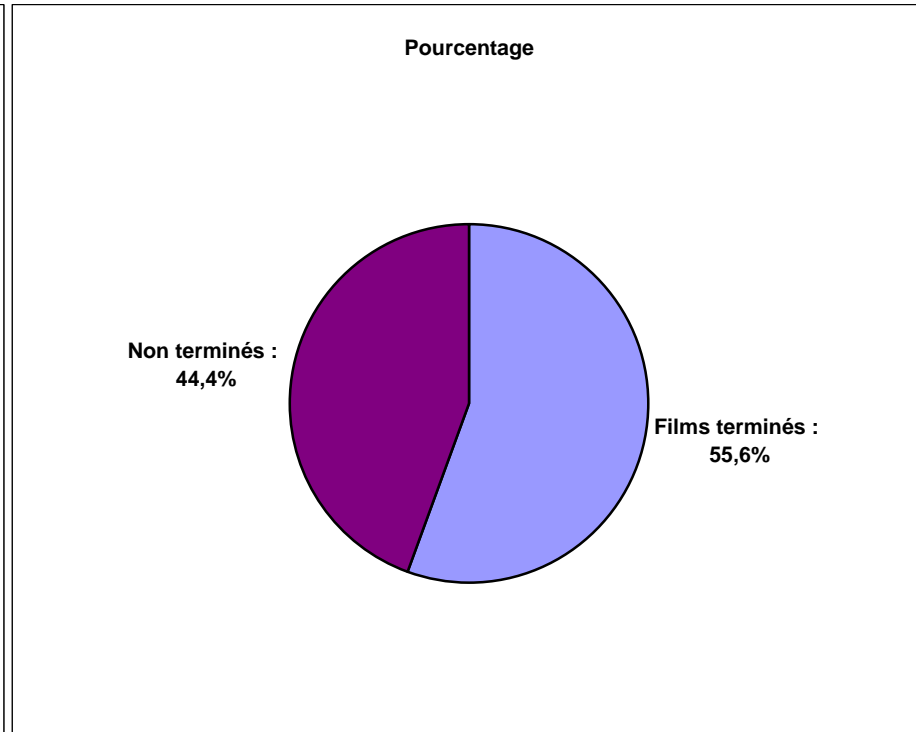
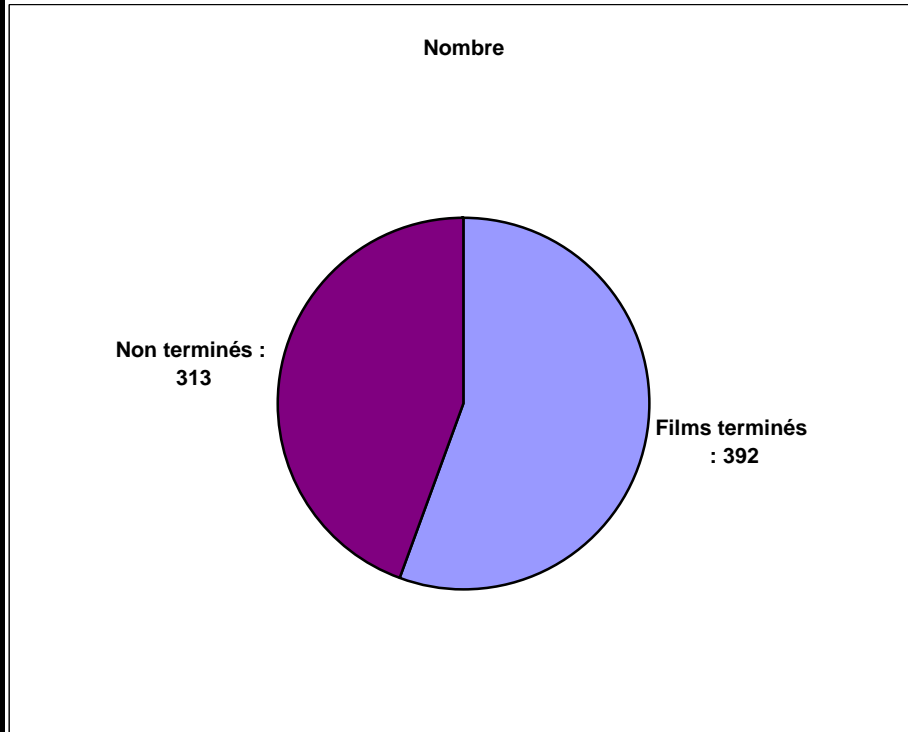
TV francophones / détail	Service public	Câble	Arte	RTBF	TV5	Canal +	TSR	CFI	ORT Niger
	79	65	58	19	4	4	4	1	1
	33,6%	27,7%	24,7%	8,1%	1,7%	1,7%	1,7%	0,4%	0,4%

Service public / détail	France 3	France 2	France 5	France ⁰ RFO	La 5ème	France 4	Service public
	45	12	12	7	2	1	79
	57,0%	15,2%	15,2%	8,9%	2,5%	1,3%	100,0%

* taux affiné: compte-tenu d'un délai de réalisation de deux ans

TOTALITE PROJETS AIDES

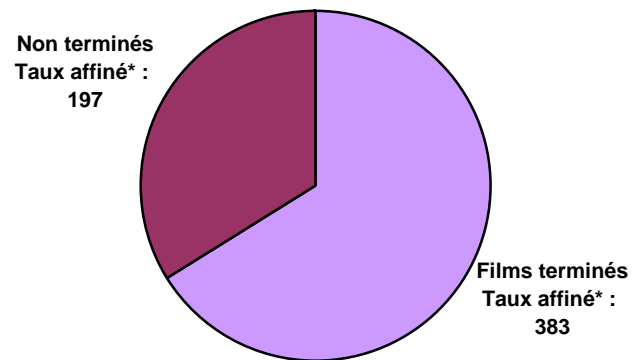
1992	2011	Films terminés	Non terminés	Projets aidés
Nombre	392	313	705	
Pourcentage	55,6%	44,4%	100%	



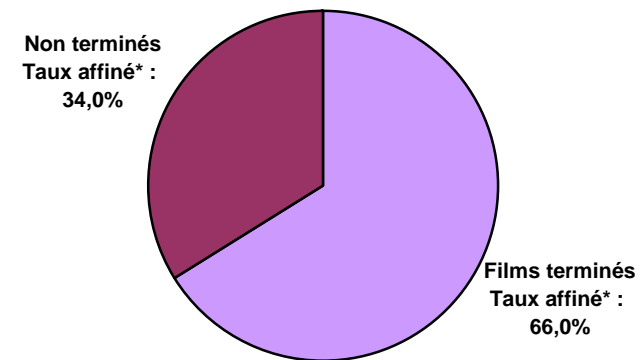
TOTALITE AFFINEE PROJETS AIDES

1992 2009	Films terminés Taux affiné*	Non terminés Taux affiné*	Projets aidés Taux affiné*
Nombre	383	197	580
Pourcentage	66,0%	34,0%	100%

Nombre



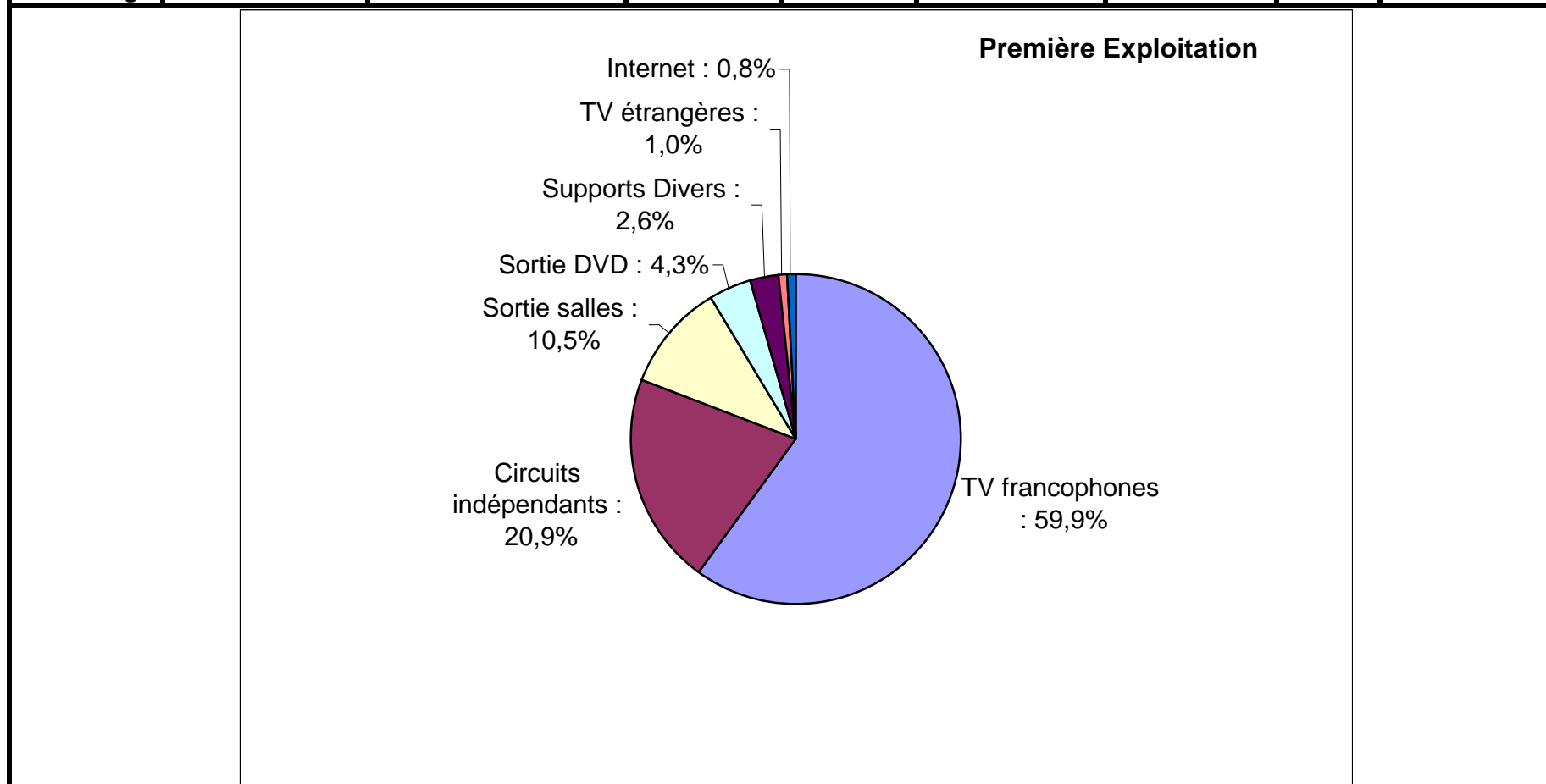
Pourcentage



* taux affiné: compte-tenu d'un délai de réalisation de deux ans

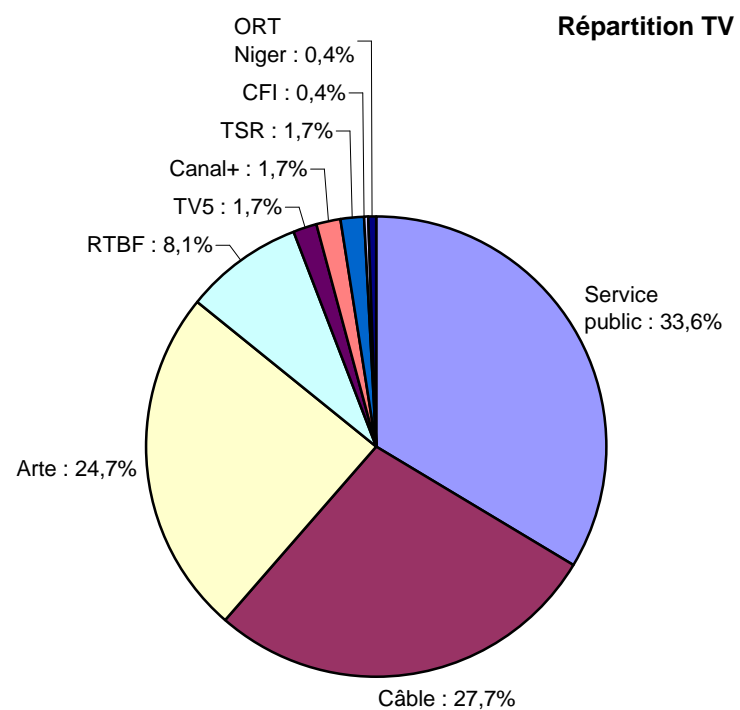
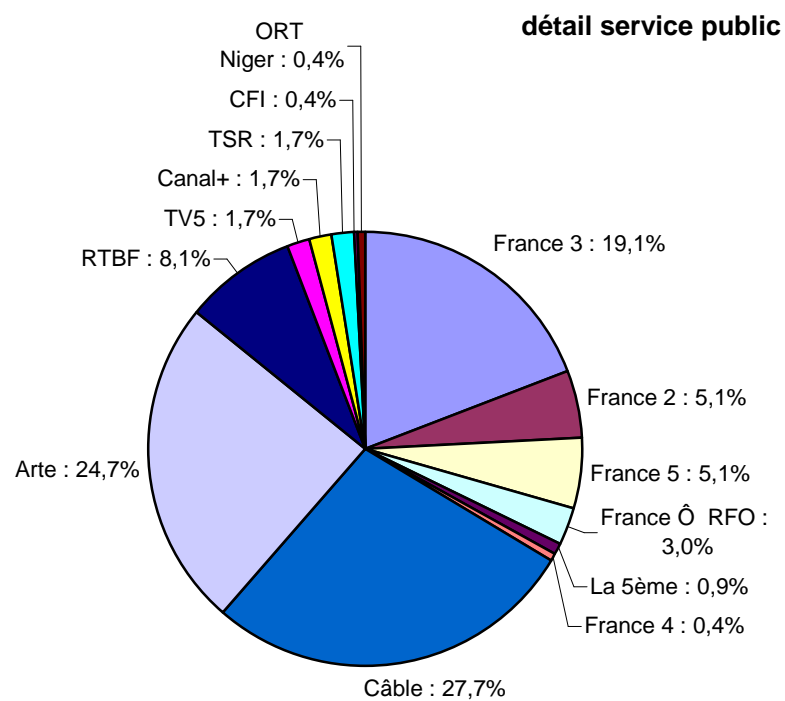
PREMIERE EXPLOITATION FILMS TERMINES

	TV francophones	Circuits indépendants	Sortie salles	Sortie DVD	Supports Divers	TV étrangères	Internet	Films terminés
Nombre	235	82	41	17	10	4	3	392
Pourcentage	59,9%	20,9%	10,5%	4,3%	2,6%	1,0%	0,8%	100%



REPARTITION TV FRANCOPHONES

	France 3	France 2	France 5	France Ô RFO	La 5ème	France 4	Service public	Câble	Arte	RTBF	TV5	Canal+	TSR	CFI	ORT Niger	Films francophones
Nombre	45	12	12	7	2	1	79	65	58	19	4	4	4	1	1	235
Pourcentage	19,1%	5,1%	5,1%	3,0%	0,9%	0,4%	33,6%	27,7%	24,7%	8,1%	1,7%	1,7%	1,7%	0,4%	0,4%	100%



REPARTITION SERVICE PUBLIC

	France 3	France 2	France 5	FranceÔ RFO	La 5ème	France 4	Service public
Nombre	45	12	12	7	2	1	79
Pourcentage	57,0%	15,2%	15,2%	8,9%	2,5%	1,3%	100%

